

NOTE D'INFORMATION AUX REPRESENTANTS LEGAUX PREPARATION DE LA RENTREE 2023 AU COLLEGE ETAPE 1

Votre enfant, sous réserve de la décision du conseil des maîtres, va entrer en 6ème.

La procédure d'affectation en classe de 6ème est informatisée. Elle se déroule en 3 étapes :

- *Etape 1 : la mise à jour de vos informations administratives (mars 2023)*
- *Etape 2 : les vœux pour le collège (avril 2023)*
- *Etape 3 : le résultat de l'affectation (juin 2023)*

Vous trouverez ci-joint le document nécessaire à la 1ère étape : la fiche de liaison - volet 1.

*Vous la relirez et la corrigerez si besoin avant de la remettre au directeur de l'école **avant le vendredi 17 mars 2023 dernier délai.***

Si vous modifiez l'adresse indiquée sur la fiche, vous joindrez un justificatif de votre adresse.

Le directeur pourra ainsi mettre à jour les données administratives de votre enfant pour la rentrée prochaine.

Remarque : l'adresse de référence pour le collège de secteur est celle d'un des représentants légaux.

↳ Vous pouvez trouver le détail de la procédure sur le site de la DSDEN de Savoie : www.ac-grenoble.fr/ia73

Onglet '[vie de l'élève](#)'

Puis '[Scolariser son enfant](#)'

Et '[Mon enfant entre à l'école, au collège, au lycée en Savoie](#)'

NOTE D'INFORMATION AUX REPRESENTANTS LEGAUX PREPARATION DE LA RENTREE 2023 AU COLLEGE ETAPE 1

Votre enfant, sous réserve de la décision du conseil des maîtres, va entrer en 6ème.

La procédure d'affectation en classe de 6ème est informatisée. Elle se déroule en 3 étapes :

- *Etape 1 : la mise à jour de vos informations administratives (mars 2023)*
- *Etape 2 : les vœux pour le collège (avril 2023)*
- *Etape 3 : le résultat de l'affectation (juin 2023)*

Vous trouverez ci-joint le document nécessaire à la 1ère étape : la fiche de liaison - volet 1.

*Vous la relirez et la corrigerez si besoin avant de la remettre au directeur de l'école **avant le vendredi 17 mars 2023 dernier délai.***

Si vous modifiez l'adresse indiquée sur la fiche, vous joindrez un justificatif de votre adresse.

Le directeur pourra ainsi mettre à jour les données administratives de votre enfant pour la rentrée prochaine.

Remarque : l'adresse de référence pour le collège de secteur est celle d'un des représentants légaux.

↳ Vous pouvez trouver le détail de la procédure sur le site de la DSDEN de Savoie : www.ac-grenoble.fr/ia73

Onglet '[vie de l'élève](#)'

Puis '[Scolariser son enfant](#)'

Et '[Mon enfant entre à l'école, au collège, au lycée en Savoie](#)'